

# DE LA ROUE À L'ÉTOILE : parcours d'une infamie

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, l'étoile jaune n'est pas l'invention des nazis. Tout au long de l'Histoire européenne, les différents pouvoirs religieux ou politiques ont, depuis le Moyen-Âge, tenté d'instaurer une politique de discrimination envers les Juifs, comme pour mieux marquer la douleur de leur exil.

Dès le Moyen-Âge, sont apparus les premiers signes distinctifs. En 1215, le pape Innocent III a publié le décret du quatrième Concile de Latran (le palais de Latran, à Rome, fut la Résidence des papes au Moyen-Âge, puis le siège fut transféré, au XIV<sup>ème</sup> siècle, au palais du Vatican) contraignant les Juifs à porter des vêtements différents des Chrétiens afin de mieux les distinguer ou les repérer. La raison invoquée était aussi d'empêcher les unions entre Chrétiens et Juifs. Le décret ne mentionnait pas en quoi devait consister la différence. Les autorités religieuses ou civiles de certains pays décidèrent de la forme.

En 1267, dans les pays germaniques, le Concile de Vienne spécifiait que la différence serait un chapeau spécial "Le Judenhut", chapeau plat surmonté d'une tige avec une boule.

En 1279, en Autriche, fut prescrit le port d'une "roue de drap rouge sur le côté gauche de la poitrine". En France, ce fut le port d'une petite roue de couleur jaune ou rouge, appelée « rouelle ». Le roi Louis XI prescrit "deux insignes jaunes, l'une sur le dos, l'autre sur la poitrine pour les garçons de plus de 14 ans, pour les filles à partir de 12 ans".

A Vienne, l'insigne juif fut introduit en 1394 ; il consistait en un cercle d'étoffe jaune, cousu sur la poitrine. Puis en 1496, l'insigne fut remplacé par un chapeau jaune et par la suite par un chapeau rouge. En cas d'infraction à l'édit, les Juifs devaient payer une amende, le dénonciateur avait droit à une récompense et pouvait même, comme à Venise, arracher le chapeau de la tête du Juif. Progressivement, ces signes distinctifs ont été abandonnés. Au XVI<sup>ème</sup> siècle, chapeaux, vêtements et rouelles ont disparu partout, sauf à Vienne où l'obligation du port du chapeau rouge restera jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Il a fallu arriver au XX<sup>ème</sup> siècle et sa barbarie pour que réapparaisse ce marquage\* des Juifs, cette "marque d'infamie".

## **Pologne : 1939**

Les Allemands occupent la Pologne et obligent les Juifs à porter, non pas une étoile, mais un brassard blanc (avec une étoile) d'une largeur de 10cm sur la manche droite de leur vêtement ou pardessus, à partir du premier décembre 1939. Il est mentionné également que les contrevenants seront punis de prison. Le décret est signé à Cracovie, le 23 novembre 1939 par FRANK, Gouverneur Général pour les territoires polonais occupés.



En Pologne...

Dans les parties de la Pologne annexées par l'Allemagne, les nazis imposèrent aux Juifs deux étoiles "à porter cousues sur le vêtement, du côté gauche sur la poitrine, et du côté droit sur le dos".

**Allemagne : 1941** 19 novembre 1941, le décret oblige tous les Juifs allemands qui habitent sur le territoire du III<sup>e</sup> Reich à porter sur le côté gauche de la poitrine une large étoile jaune avec le mot "JUDE".



## **1942**

L'application et l'élaboration des mesures antijuives en Hollande, en Belgique et en France sont mises en

place par le SS-Standartenführer Knochen, adjoint du Général Oberg, chef des SS et de la Gestapo en France, ainsi que le SS-Hauptsturmführer Danneker, chef de la section juive du SD en France (Sicherheitsdienst, la Police de Sûreté).

Knochen et Danneker militent avec détermination pour imposer l'étoile jaune aux Juifs de France, de Belgique et des Pays-Bas.

### **Les Pays-Bas et la Belgique**

Le 27 avril 1942, le port de l'étoile est introduit en Hollande, avec mention "JOOD".

Un peu plus tard, en Belgique avec le mot "J" pour les Flamands et "JUIF" pour les Wallons, bien que le chef de l'administration militaire, le SS-Brigadeführer Reder ait déclaré que : "pour sa part, il ne voyait aucune nécessité à l'introduction de l'insigne distinctif".

### **France : 7 juin 1942**

Le 15 mars 1942 était la date originellement fixée pour l'introduction de l'étoile jaune. Cette date fut reportée à plusieurs reprises, car Hellmuth Knochen voulait faire promulguer la mesure par le gouvernement de Vichy. Mais Vichy résista et le port de l'étoile ne fut jamais mis en vigueur dans la zone libre.

Pour la zone occupée, la décision fut publiée par la huitième ordonnance du 29 mai et entra en vigueur le 7 juin 1942.

La distribution des étoiles s'est effectuée dans les commissariats de police en échange d'un point de la carte de textile.